



Le SNASUB/FSU au service des Personnels Administratifs, des Personnels ITRF et des Personnels des Bibliothèques de l'Académie d'Amiens

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

Extrait du compte-rendu de l'audience syndicale du lundi 13 novembre 2006 que nous vous adresserons en totalité dès que possible...

L'analyse des dépenses indemnitaires engagées dans l'académie, au titre de l'année 2006 par rapport à l'enveloppe budgétaire a permis pour décembre 2006 une dotation supplémentaire forfaitaire ●

Lors de l'audience syndicale du lundi 13 novembre 2006, nous avons notamment posé la question de la dotation supplémentaire forfaitaire (reliquat de fin d'année) pour les services académiques (Rectorat et Inspections Académiques) : le Secrétaire Général nous a annoncé que le montant de cette prime pour les collègues titulaires sera de 450 euros ●. (et de 200 euros pour nos collègues TOS en services académiques)
Par ailleurs, il indique que bien que modulable, cette prime semble ne pas avoir été modulée par une majorité des chefs de divisions.

Nous avons abordé la situation faite aux agents non-titulaires en ce qui concerne cette prime de fin d'année et le versement de l'IAT mensuelle ; nous avons rappelé qu'un courrier du Snasub a été envoyé à Madame le Recteur début octobre 2006 pour réclamer le maintien de l'indemnité à ces collègues.

Monsieur GERIN déplore cet état de fait mais dit ne rien pouvoir y faire : le versement antérieur de l'IAT pour les non-titulaires n'avait aucun fondement réglementaire (obligatoire pour le versement d'indemnités) et l'administration a été contrainte de l'interrompre suite aux contrôles renforcés effectués depuis quelques temps.
Nous déplorons cette situation et signalons que nous ne laisserons pas tomber nos collègues non-titulaires y compris sur ce dossier.

Puis nous avons aussi signalé les problèmes rencontrés par certain(e)s collègues du rectorat vis-à-vis de la modulation de l'IAT en fonction des jours d'absence pour enfants malades ou de congés de maladie ordinaire.

Monsieur GERIN le sait et affirme aussitôt que « tout cela, c'est fini » !

Autrement dit, ces indemnités ne doivent plus être modulées sur ce genre de critères au rectorat et dans les trois IA : le Snasub s'en félicite

● Pourquoi une telle différence avec les 250 euros en EPLE ?

Monsieur GERIN rappelle qu'il restera fidèle à cette idée de « favoriser » les collègues en services comme il l'avait déjà dit auparavant et le justifie ainsi : conditions et temps de travail, complexification des tâches administratives, réduction des moyens de fonctionnement ; en outre, il souhaite donner une certaine attractivité aux services académiques.

Bernard Guéant